

Découvrir le SCoT en un clin d'œil



Trois nouvelles plaquettes pour s'appropriier le SCoT

Dans le prolongement de l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube, le syndicat DEPART a produit **trois nouvelles plaquettes à l'intention des élus, des partenaires et de la population.**

Support de communication pédagogique, la plaquette se décline en 4 pages. Elle éclaire tantôt une particularité du fonctionnement du SCoT, tantôt une thématique à enjeux qui y est plus spécifiquement traitée.

La plaquette #4 porte ainsi sur **le contenu du SCoT** au travers des différents documents qui le composent (Rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Document d'Orientations et d'Objectifs...), et explicite la manière dont ils s'articulent, en zoomant sur trois de ses thématiques fortes.

La plaquette #5 rend compte des outils dont dispose l'urbanisme pour traiter de **la question du commerce**, et rappelle à ce titre les préconisations et le cadre donné par le SCoT en matière d'aménagement commercial.

Enfin, **l'économie** est à l'honneur de la plaquette #6 : après un rappel du rôle des intercommunalités et des leviers des documents de planification en ce domaine, la plaquette rappelle la philosophie générale des orientations du SCoT, pour valoriser les potentiels économiques locaux et encourager la qualité de ces espaces.

Pour les consulter, rendez-vous rubrique « **Actualités** » du site internet du syndicat.

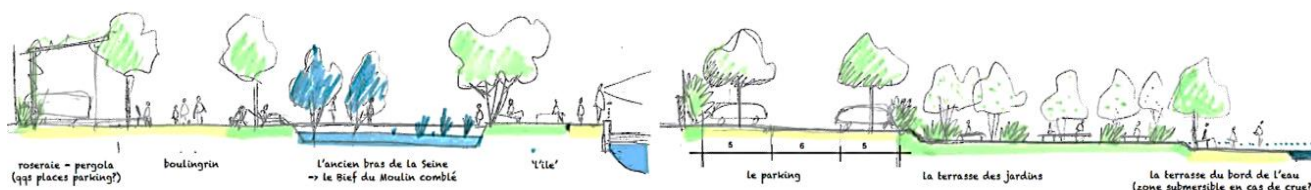




Une fiche-outil pour mieux intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme

La 3^{ème} fiche-outil du SCoT vient de paraître ! Après un rappel des différents types d'inondation auxquels peuvent être confrontés les territoires du SCoT, la fiche-outil rend compte du rôle clé que jouent les documents d'urbanisme dans la prise en compte du risque, se situant en amont de tout projet. Elle propose à ce titre quelques principes généraux pour mieux l'intégrer.

Cette fiche met en lumière le caractère stratégique de la lecture croisée du risque, une zone inondable participant bien souvent à un corridor écologique de la trame verte et bleue, ou constituant le support de liaisons piétonnes ou cyclables (chemins de halage...) etc. ; et propose de **renverser la logique du risque en faisant de l'eau un atout pour l'aménagement, voire une composante majeure du projet**. La fiche-outil est téléchargeable sur le site internet du syndicat, rubrique « **Actualités** ».



Esquisses Place Marcel Noël, Mussy-sur-Seine © Sequana paysage / Pascale Jacotot



Un syndicat confiné mais toujours actif !

Reçu en Préfecture le 17 février 2020 pour contrôle de légalité sitôt son approbation votée, le SCoT aurait dû devenir exécutoire le 17 avril.

Depuis, la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 a fortement perturbé l'ensemble des délais administratifs. **L'entrée en vigueur du SCoT, au même titre que d'autres documents et procédures, a donc vu son délai reporté** au gré de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire. Sous réserve de modifications ultérieures, **le SCoT deviendra exécutoire le 29 juillet 2020**.

Pour permettre la meilleure information du public en ces temps perturbés, il a été demandé le prolongement de l'affichage de la délibération d'approbation du SCoT à l'ensemble des EPCI et communes du territoire jusque fin juin.

Pour rappel !

Retrouvez la fiche-outil
 « **La clôture et le jardin** »
 et le **Rapport d'activités 2019**

→ rubrique « **Actualités** »
 du site internet du syndicat

Afin de prendre en compte les différentes directives gouvernementales, l'équipe du syndicat a choisi de fonctionner en télétravail dès le 16 mars, et prolonge jusque fin juin un fonctionnement en semi-distanciel. L'équipe reste joignable par mail aux adresses habituelles.